



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 13 novembre 2009

Compte rendu de la CAP Passerelles des contrôleurs du 12 novembre 2009

La première CAP devant examiner les demandes de détachement des contrôleurs du Trésor Public dans le corps des contrôleurs des Impôts dans le cadre des passerelles s'est tenue le jeudi 12 novembre.

Première également pour l'Union SNUI-Sud Trésor Solidaires puisqu'un élu national Sud Trésor en catégorie B était présent en qualité d'expert.

En propos liminaire, seul les élus du SNUI ont exigé une revalorisation gagnante pour tous les contrôleurs de la carrière B, sa mise en place dès le 1^{er} janvier 2010 et dans ce contexte, le maintien du concours de contrôleur principal pour les agents concernés.

De plus, les élus ont dénoncé l'effet « mirage » sur l'annonce initiale de la mise en place des passerelles entre les deux filières puisqu' au total pour la catégorie B c'est 8 emplois proposés pour les contrôleurs du Trésor Public et 14 pour les contrôleurs des Impôts.

Les élus ont condamné la politique de suppression massive des emplois qui dégradent les conditions de vie au travail des agents, tout comme la qualité du service public ; par ailleurs ces suppressions réduisent fortement les possibilités de mutations pour les agents.

Les élus ont également dénoncé le manque d'information sur la situation réelle des effectifs de chacun des départements qui a permis à l'administration la localisation des emplois proposés.

Devant un désaccord profond sur la méthode proposée par l'administration pour le déroulement de cette CAP, l'intersyndicale SNUI-SNADGI-FO a sollicité une suspension de séance.

A la reprise des travaux, nous avons ainsi obtenu les engagements suivants de la Centrale :

- les contrôleurs du Trésor Public ayant annulé leur demande de mutation pour cette CAP de Passerelles ne subiront pas de **pénalisation** pour les mouvements de la filière gestion publique.
- Il sera précisé par écrit qu' à l'issue de la période maximale de détachement (soit 3 ans) ou à la fusion des corps, l'agent détaché sera intégré définitivement à la direction de détachement. Pour la direction générale, cette réponse relève du bon sens, pour les élus du SNUI il s'agit de faire acter par écrit les droits et garanties des agents.
- L'année prochaine, la localisation des emplois proposés dans le cadre des passerelles correspondra à l'affectation précise nationale existant dans la filière d'accueil.

Concernant les emplois proposés, 4 départements étaient susceptibles de recevoir en détachement des contrôleurs du Trésor Public :

- Corse du Sud :

L'administration proposait 2 emplois sur la résidence de Porto-Vecchio.

5 demandes ont été jugées recevables au regard des règles de mutation de la filière gestion publique, 4 autres ont été jugées irrecevables (blocage concours régional ou blocage délai de mutabilité). Suite à l'annulation des deux demandes, ce sont les deux collègues qui suivaient qui seront détachés à partir du 1^{er} janvier 2010 sur Porto-Vecchio.

- Haute-Corse :

L'administration proposait 2 emplois sur la résidence de Calvi.

6 demandes ont été jugées recevables au regard des règles de mutation de la filière gestion publique, 4 autres ont été jugées irrecevables ; les deux emplois seront donc pourvus au 1^{er} janvier 2010.

- Doubs :

L'administration proposait 3 emplois sur les postes EDRA sans résidence Doubs.

5 demandes ont été jugées recevables au regard des règles de mutation de la filière gestion publique, 3 autres ont été jugées irrecevables ; les trois emplois seront donc pourvus au 1^{er} janvier 2010.

- Meurthe et Moselle :

L'administration proposait 1 emploi sur le poste EDRA sans résidence Meurthe et Moselle.

2 demandes ont été jugées recevables au regard des règles de mutation de la filière gestion publique, 1 autre a été jugée irrecevable ; l'emploi sera donc pourvu au 1^{er} janvier 2010.

A titre d'information, l'administration nous a communiqué les documents pour les demandes de détachement des contrôleurs des Impôts dans le corps des contrôleurs du Trésor Public dans le cadre des passerelles qui seront examinées lors de la CAPC du Trésor Public le mercredi 18 novembre 2009.

4 emplois Trésor Public proposés sur l'Eure et Loir, une seule candidature déposée qui est jugée irrecevable.

4 emplois Trésor Public proposés sur la Haute-Saône, une seule candidature déposée qui est jugée recevable.

6 emplois Trésor Public proposés sur le Loiret, 4 candidatures déposées qui sont toutes jugées recevables.

L'Union SNUI-Sud Trésor Solidaires portera haut et fort l'ensemble des revendications de tous les agents sans distinction de filière: celles concernant nos analyses et positions par rapport aux projets de l'administration mais également et surtout nos revendications légitimes pour la défense des agents, des missions, du service public, et qui sont portées depuis plusieurs années et non satisfaites.

L'Union SNUI-Sud Trésor Solidaires utilisera toutes les portes ouvertes et enfoncera les autres pour exiger des avancées dans tous les domaines qui intéressent les agents, l'ensemble des agents.